

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 OCTOBRE 2023
20 H**

Séance générale du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 octobre 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Mesdames les conseillères Natalie Parent et Brigitte Collin

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Madame Mylène Rioux, *directrice adjointe et greffière des Services juridiques et greffe*

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

38. Nomination – Direction des Services juridiques et greffe

- Remise des mérites « Varennes en fleur »

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information concernant la localisation de lots figurant à différents points de l'ordre du jour.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2023-349

**Approbation procès-verbal
Séance générale 11 septembre 2023**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance générale tenue le 11 septembre 2023, tel que rédigé et présenté par la greffière adjointe des Services juridiques et greffe.

ADOPTÉE.

2023-350

Approbation des comptes – Septembre 2023

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de septembre 2023 :

Fonds d'administration : **4 868 923,36 \$**

Chèques numéros 52992 à 53002, 53060, 53072 à 53095, 53158 à 53174, 53252 et 53268 un montant total de 1 705 724,99 \$

Chèques annulés numéros 52734 et 53158 pour un montant de 520 822,62 \$

Paiements par dépôts directs numéros 53003 à 53059, 53068 à 53071, 53096 à 53154, 53175 à 53251, et 53255 à 53267 pour un montant total de 2 582 672,39\$

Paiements électroniques pour un montant total de 1 101 348,60 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **567 262,11 \$**

Chèques numéros 53061 et 53253 pour un montant total de 100 914,05 \$

Paiements par dépôts directs numéros 53062 à 53067, 53115 à 531757 et 53254 pour un montant total de 466 348,06 \$.

TOTAL **5 436 185,47 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3860

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2023-31 **Règlement 973 relatif au paiement d'une redevance destinée à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans le cadre des travaux de réaménagement et de restauration**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 973 relatif au paiement d'une redevance destinée à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans le cadre des travaux de réaménagement et de restauration.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2023-351 **Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 707-155 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage « P1-02-01 Centre de santé et de services sociaux (anciennement désignés CLSC et CHSLD) » dans la zone H-518**

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 30 août 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marci APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement 707-155 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage « P1-02-01 Centre de santé et de services sociaux (anciennement désignés CLSC et CHSLD) » dans la zone H-518.

ADOPTÉE.

2023-352 Adoption finale – Règlement 706-16 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'ajuster certains indicateurs de densité de l'affectation « Commerce d'ambiance » et les fonctions dominantes de l'affectation « Mixte 1 »

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 29 août 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 706-16 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'ajuster certains indicateurs de densité de l'affectation « Commerce d'ambiance » et les fonctions dominantes de l'affectation « Mixte 1 ».

ADOPTÉE.

2023-353 Adoption – Règlement 972 décrétant la réalisation de travaux de gainage d'aqueduc et d'aménagement sur une partie de la rue Quévillon et un emprunt n'excédant pas 3 800 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 972 décrétant la réalisation de travaux de gainage d'aqueduc et d'aménagement sur une partie de la rue Quévillon et un emprunt n'excédant pas 3 800 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2023-354

Adoption d'un premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2023-088
Permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire »
10, rue Sainte-Anne
VUE – Atelier de coiffure

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présentée par le requérant pour permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire » sur une superficie de 59,4 m²;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-092 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2023-088 afin de permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire » sur une superficie de 59,4 m², le tout, tel qu'illustré sur les plans de Martin Desgagné, dossier 2022-1002, en date du 18 juillet 2023.

Le bâtiment principal est situé au 10, rue Sainte-Anne, sur le lot 6 146 603 au cadastre du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2023-355

Adoption d'un premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2022-124
Régulariser certaines dispositions relatives à une aire de stationnement 1623 à 1629, route 132
Place 132

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présentée par le requérant pour régulariser certaines dispositions relatives à une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-093 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2022-124, tel qu'illustré sur les plans concept de la compagnie Catalyse urbaine, dossier A440, en date du 29 mai 2023, afin de permettre que :

- La largeur de certaines allées d'accès à double sens soit inférieure à 6 mètres;

- Les dimensions de certaines cases régulières de stationnement soient inférieures aux normes prescrites;
- La localisation d'une aire de manœuvre soit située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de rue;
- Le nombre de case de stationnement soit fixé à 183, et ce, peu importe l'usage des locaux du site.

Les bâtiments principaux sont situés au 1623 à 1629, route 132, sur les lots 6 146 350 à 6 146 354 du cadastre du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

2023-356

**Adoption d'un second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2023-077
Permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant
3390, route Marie-Victorin
*Kronos***

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-080 du 5 juillet 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2023-295 adopté lors de la séance générale du 14 août 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2023-077, tel qu'illustré sur les plans concept de la compagnie AAI, dossier 23-156, en date du 20 juin 2023, afin de :

- permettre la construction d'un bâtiment accessoire implanté en totalité à l'avant du bâtiment principal alors que l'article 253 du règlement de zonage numéro 707 prévoit qu'il ne peut pas empiéter dans l'espace délimité par la façade principale du bâtiment principal et la ligne avant du terrain;
- permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à 3 mètres de la ligne latérale alors que l'article 253 du règlement de zonage numéro 707 prévoit qu'un bâtiment accessoire d'une superficie supérieure à 20 m² doit être implanté aux mêmes marges que celles prévues à la grille des usages et normes applicable.

Le bâtiment principal est situé au 3390, route Marie-Victorin, sur le lot 6 224 617 au cadastre officiel du Québec, dans la zone I-307.

ADOPTÉE.

2023-357

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-078
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal
273, rue du Trécarré**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-097 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-078 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 273, rue du Trécarré, le tout, tel qu'illustré aux plans de Jean Cormier, dossier « ajout d'un étage à la résidence unifamiliale », en date du 21 juin 2023.

Le bâtiment principal est situé au 273, rue du Trécarré sur le lot 6 149 061 au cadastre du Québec, dans la zone H-504.

ADOPTÉE.

2023-358

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-079
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal
60, rue d'Youville
*Centre d'hébergement de Lajemmerais***

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-094 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-079 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé au 60, rue d'Youville, le tout, tel que présenté sur les plans de Réjean Savoie, dossier 21-2271, en date du 19 juillet 2023.

Le bâtiment principal est situé au 60, rue d'Youville sur le lot 6 003 610 au cadastre officiel du Québec, dans la zone P-607.

ADOPTÉE.

2023-359

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-093
Régulariser la modification d'un bâtiment principal
25, rue St-Joseph**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-096 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-093 afin de régulariser la modification du mur arrière du bâtiment principal situé au 25, rue St-Joseph, en remplaçant le revêtement de clin d'aluminium par un revêtement de Canexel de couleur blanche.

Le bâtiment principal est situé au 25, rue St-Joseph sur le lot 6 003 603 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-639.

ADOPTÉE.

2023-360

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-095
Permettre la modification d'un bâtiment principal
235, rue Sainte-Anne
Collège St-Paul

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-095 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-095 afin de permettre la modification d'une ouverture sur le bâtiment principal situé au 235, rue Sainte-Anne, le tout, tel qu'illustré sur les plans de la compagnie Belisle Portes et Fenêtres Architecturals, dossier 101-26181, en date du 16 août 2023.

Le bâtiment principal est situé au 235, rue Sainte-Anne sur le lot 6 003 596 au cadastre officiel du Québec, dans la zone P-637.

ADOPTÉE.

2023-361

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-099
Régulariser la modification d'une enseigne détachée
311, boulevard de la Marine
Sensass Nutrition

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-098 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-099 afin de régulariser la modification de l'enseigne détachée situé au 311, boulevard de la Marine, tel qu'effectué en date du 7 septembre 2023, par la compagnie Sensass nutrition.

Le bâtiment principal est situé au 311, boulevard de la Marine sur le lot 6 149 044 au cadastre du Québec, dans la zone C-502.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2023-362

**Demande de dérogation mineure n° 2023-097
Permettre la réduction de la marge avant d'un bâtiment principal
395, rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 5,78 mètres de la ligne avant du terrain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-099 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 septembre 2023 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2023-097 afin de permettre la réduction de la marge à 5,78 mètres du bâtiment principal situé au 395, rue du Parcours alors que la marge minimale à respecter selon la grille des usages et normes applicable à la zone H-649 est de 6 mètres, tel que proposé sur le certificat de localisation d'Éric Choinière, dossier C230203, minute 17414, en date du 30 août 2023.

Le bâtiment principal est situé au 395, rue du Parcours sur les lots 6 002 927 et 6 002 928 au cadastre du Québec, dans la zone H-649.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2023-363

Confirmation – Octroi de contrat – Acquisition d'une camionnette de service de type pick-up pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 2023-153 autorisant une enveloppe budgétaire maximale de 82 134,78 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'une camionnette de service de type pick-up;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 18 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'octroi du contrat à Léveillé Ford inc. pour l'acquisition d'une camionnette de service de type pick-up, pour un montant de 71 278,75 \$, taxes incluses, le tout, conformément à son offre du 8 septembre 2023.

D'AUTORISER que le solde de l'enveloppe budgétaire autorisée, soit un montant de 10 856,02 \$ taxes incluses, soit utilisé afin d'acquérir et d'installer les accessoires nécessaires sur ce véhicule pour le rendre fonctionnel selon l'usage prévu.

Certificat de la trésorière numéro 3795

ADOPTÉE.

2023-364 Octroi de contrat – Acquisition d'une camionnette électrique pour le Service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 2023-275, adoptée lors de la séance générale du 3 juillet 2023, accordant au Service des Travaux publics une enveloppe budgétaire de 112 675,00 \$ pour l'acquisition d'une camionnette électrique usagée;

CONSIDÉRANT que parmi six (6) choix de véhicules neufs et usagés, les véhicules neufs étaient moins dispendieux;

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible à une subvention de 50 % de la part de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 29 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'octroi de contrat à Le Circuit Ford Lincoln Itée pour l'acquisition d'un véhicule neuf Ford F150 Lightning EV LARIAT, au montant de 98 937,66 \$ incluant les taxes;

D'UTILISER le solde restant au montant accordé, représentant 13 763,22 \$, incluant les taxes, pour l'installation d'accessoires;

D'AFFECTER ces dépenses au Fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans à compter de 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3827

ADOPTÉE.

2023-365 Octroi de contrat – Réparation de plusieurs glissières de route

CONSIDÉRANT que plusieurs glissières endommagées doivent être réparées ou mises aux normes;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 18 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à 9416-9315 Québec inc., le contrat pour la réparation de plusieurs glissières de route, pour un montant de 30 533,51 \$, taxes incluses le tout, conformément à son offre du 23 août 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3857

ADOPTÉE.

2023-366 Octroi de contrat – Achat de 12 bornes électriques

CONSIDÉRANT la résolution 2023-105 autorisant une demande de subvention auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du programme « 4 500 bornes électriques »;

CONDISÉRANT que la demande de subvention a été acceptée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 20 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à AddÉnergie Technologies Inc. (FLO), le contrat pour l'achat de 12 bornes électriques à installer sur le territoire de la ville de Varennes dans le cadre du projet d'Hydro-Québec « 4 500 bornes électriques », pour un montant de 76 087 \$, taxes incluses, le tout, conformément à son offre du 31 août 2023.

Cette dépense sera financée par la subvention accordée par Hydro-Québec jusqu'à un montant maximal de 114 000 \$.

Certificat de la trésorière numéro 3861

ADOPTÉE.

2023-367 Octrois de contrats – Location de camions avec opérateurs pour le transport de neige de la saison hivernale 2023-2024

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 22 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de location de deux camions tracteurs avec opérateurs pour le transport de neige pour la saison hivernale de 2023-2024 à Transport Mario Rivest inc., d'un montant de 43 115,63 \$, taxes incluses, le

tout, conformément à son offre du 23 août 2023;

D'OCTROYER un contrat de location d'un camion semi-remorque et d'un camion 12 roues avec opérateur pour le transport de neige pour la saison hivernale de 2023-2024 à Massi Construction inc., d'un montant de 39 522,65 \$, taxes incluses, le tout, conformément à son offre du 1^{er} septembre 2023;

D'OCTROYER un contrat de location d'un camion semi-remorque Mack 2014 (L976140) avec opérateur pour le transport de neige pour la saison hivernale de 2023-2024 à Déneigement Domco inc., au taux horaire de 145\$/h, pour un montant de 20 839,22 \$, taxes incluses, le tout, conformément à son offre du 12 septembre 2023.

D'EXIGER un dépôt de cautionnement de 5% du montant total du contrat pour chacun des adjudicataires.

Certificat de la trésorière numéro 3858

ADOPTÉE.

2023-368 Modification de l'octroi de contrat – Programme d'aide aux employés

CONSIDÉRANT la résolution 2023-325 adoptée le 11 septembre 2023 octroyant un contrat pour la gestion du Programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT les corrections à effectuer à la résolution concernant les montants à répartir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2023-325;

D'OCTROYER à Brio PAE inc., un contrat pour la gestion du Programme d'aide aux employés, d'un montant de 63 374,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du mois de juillet 2023 au mois de février 2026, comprenant un montant de 11 210,06 \$ taxes incluses, pour les mois de juillet à décembre 2023, le tout, conformément à leur offre du 19 avril 2023 et de la confirmation de prix reçue le 31 août 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3844

ADOPTÉE.

2023-369 Aide financière – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2023-2024

CONSIDÉRANT la mise à jour de la politique familiale et des aînés de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de financement dans le cadre du projet « Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (Volet 1) »;

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Benoit Duval comme personne élue responsable du dossier « Aînés »;

DE DÉSIGNER la directrice des Services récréatifs et communautaires, madame Manon Lanneville, comme représentante pour la Ville de Varennes afin d'effectuer le suivi de la demande d'aide financière, ainsi que de procéder à la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2023-370 Entente de déneigement du tronçon de la route 132 – Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'un tronçon de la route 132, entre les rues de l'Aqueduc et Quévillon, est sous juridiction municipale en vertu du décret 1358-2022, adopté le 29 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après MTMD) a octroyé un contrat de déneigement de la route 132 à un entrepreneur privé;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que le tronçon sous sa juridiction soit déneigé par l'entrepreneur engagé par le MTMD;

CONSIDÉRANT que la Ville assumera les frais pour le déneigement de ce tronçon;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les modalités de cette entente de déneigement entre le MTMD et la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER madame Caroline Brunet-Mathews, directrice adjointe du Service des travaux public, à signer l'entente de déneigement du tronçon de la route 132 entre les rues de l'Aqueduc et Quévillon, avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 36 796,55 \$ taxes incluses, en vertu de cette entente.

Certificat de la trésorière numéro 3851

ADOPTÉE.

2023-371 Fermeture et cession des lots 6 583 286 et 6 587 660 – Ancien chemin public

CONSIDÉRANT la présence sur le territoire de Varennes d'un ancien chemin public, fermé par le gouvernement dans les années 1930;

CONSIDÉRANT que cet ancien chemin est réapparu lors de la réforme cadastrale et qu'il y a lieu de procéder à sa fermeture graduelle lors de vente d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER les lots 6 583 286 et 6 587 660 du domaine public municipal; et d'ainsi fermer l'ancien chemin public sur ces lots;

D'AUTORISER la cession d'une partie de l'emprise de l'ancien chemin public identifiée comme le lot 6 587 660, au propriétaire des lots adjacents 6 224 693 et 6 224 695;

D'AUTORISER la cession d'une partie de l'emprise de l'ancien chemin public identifiée comme le lot 6 583 286, aux propriétaires des lots adjacents 6 224 706 et 6 224 710;

D'AUTORISER la signature d'une promesse d'achat respectivement pour les lots 6 583 286 et 6 587 660, et tout acte en découlant par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière adjointe des Services juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telles promesses sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2023-372 Promesse de servitude – lot 6 224 883 – Chemin du Cordon
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande d'un propriétaire situé sur le chemin du Cordon afin d'enfouir une conduite sous le chemin pour y passer les tubulures nécessaires au transport d'eau d'érable entre les installations situées de part et d'autre du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une promesse de servitude du lot 6 224 883 et tout acte en découlant, avec Les Immeubles S.A.E.L.B. inc. par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière adjointe des Service juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle promesse de servitude est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2023-373

**Acte de cession – Lots 6 310 204, 6 313 070 et 6 327 449
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-057 autorisant la signature d'un protocole d'entente pour la réalisation de la phase II du projet Eau Boisée;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente prévoit la cession par le promoteur 9146-0303 Québec inc. de 3 terrains à titre de zones tampons, qui seront aménagés par la Ville, aux frais du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'acte de cession des lots 6 310 204, 6 313 070 et 6 327 449 avec la compagnie 9146-0303 Québec inc., par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière adjointe des Services juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2023-374

**Promesse d'achat – lot 6 146 793 – Rue Jacques-Lemoyne
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'achat du lot 6 146 794 par la Ville de Varennes pour l'agrandissement du stationnement au parc du Pré-Vert, une clôture a été remplacée entre le lot voisin et la propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT l'empiètement de la clôture sur une superficie de 18,8 mètres carrés, relevé par l'arpenteur-géomètre Mario Dumont, le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation 5656 de ses minutes, en date du 16 mai 2023;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de corriger la situation en procédant à l'achat de la superficie correspondant à l'empiètement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une promesse d'achat ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de la vente, d'une partie du lot 6 146 793 avec la propriétaire du 2022, rue Jacques-Lemoyne, par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière adjointe des Services juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2023-375

**Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes d'intervention
spécialisées du Service de protection et d'intervention d'urgence de la
Ville de Sorel-Tracy
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'échéance de l'Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes d'intervention spécialisées du Service de protection et

d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy et les négociations entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 20 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes d'intervention spécialisées du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy avec la MRC de Marguerite-D'Youville, Sorel-Tracy, Varennes, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie et Verchères, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière adjointe des Services juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2023-376

**Acte de cession de rang hypothécaire
Lexia Développement inc.
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-439 autorisant la signature d'une promesse de vente en faveur de Lexia Développement inc.;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente prévoit une cession de rang hypothécaire en faveur de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, ou en son absence le maire suppléant et la greffière adjointe des Services juridiques et greffe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la cession de rang hypothécaire dans le dossier Lexia Développement inc.; telle cession de rang hypothécaire est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2023-377

**Acte de servitude sur le lot 6 146 613
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de servitude de passage en faveur de Lexia Développement inc. sur le lot 6 146 613 tel qu'illustré à la description technique ci-jointe, par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière adjointe des Services juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle description est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2023-378 Cession d'immeubles aux centres de services scolaires par les municipalités

CONSIDÉRANT qu'avec l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (projet de loi n° 40), les municipalités se sont vu imposer l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires les immeubles nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'écoles ou de centres de services scolaires (CSS);

CONSIDÉRANT que ce transfert de responsabilité s'est fait sans la consultation des municipalités et que le fardeau financier ne s'est pas accompagné d'un transfert des revenus issus de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que l'éducation est une compétence du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont constaté une détérioration de la culture de partenariat avec les autorités scolaires depuis l'adoption du projet de loi n° 40, qui se reflète, tant au niveau de l'accès aux équipements scolaires (ex : gymnase, piscine), qu'au niveau du partage de la planification des CSS avec les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un nombre croissant de municipalités sont maintenant contraintes d'assumer des coûts importants en raison de cette modification législative;

CONSIDÉRANT que dans un contexte où les pressions inflationnistes sont importantes et où les responsabilités des municipalités sont constamment à la hausse, ce fardeau financier supplémentaire devient difficilement gérable pour le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que depuis 2020, le milieu municipal a multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec afin qu'il assume ses responsabilités dans l'acquisition des immeubles pour la construction et l'agrandissement d'établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que malgré les interventions du milieu municipal demandant au gouvernement du Québec de corriger la situation, le gouvernement du Québec n'a pas exprimé la volonté de revoir les façons de faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- d'assumer l'entièreté des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires;

- de tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires;
- de s'assurer que les CSS privilégient l'optimisation des immeubles qu'ils possèdent déjà conformément à la vision énoncée par la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- d'offrir des modèles d'établissements scolaires compacts et innovants permettant une exemplarité de l'État en aménagement du territoire et une efficacité des investissements publics;
- de s'assurer que les CSS collaborent pleinement avec les municipalités comprises sur leurs territoires respectifs.

ADOPTÉE.

2023-379

**Régie Intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
Modification de l'entente**

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) regroupant les territoires des municipalités de McMasterville, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathieu-de-Beloeil et des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes;

CONSIDÉRANT la création de la régie intermunicipale par décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale modifiant l'entente constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 mai 2019, permettant l'adhésion des villes de Contrecoeur, d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères à la RISAVR;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de l'Entente intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu prévoit que ladite Entente se termine le 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT l'intention de la RISAVR de demander aux villes et aux municipalités de modifier la date de terminaison du 31 décembre 2028 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Varennes de modifier la date de terminaison de l'entente;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Varennes de mandater un organisme indépendant pour la gestion animalière d'ici le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la modification de l'entente intermunicipale afin de changer la date de fin de l'entente pour le 31 décembre 2023;

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière adjointe des Services juridiques et greffe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE.

2023-380 Renonciation à exercer un droit de préemption – lot 6 003 518

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 003 518 a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 003 518, et d'inscrire un avis à cet effet au Registre foncier, tel que le requiert la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

2023-381 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2023

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2023 aux montants de 264 348,00 \$ au fonds d'administration et 190 994,00 \$ en projets d'investissements, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 26 septembre 2023 et joints en annexe de la présente, comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2023-382 Capsules temporelles – 375^e anniversaire de la Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que dans le cadre du 350^e, des capsules temporelles ont été enfouies et géoréférencées à titre de legs aux générations futures dans un contexte de sauvegarde collective de biens, d'informations et de témoignages;

CONSIDÉRANT qu'une lettre écrite par des grands-parents est consignée à l'intérieur de la capsule et destinée à être ouverte par les petits-enfants en 2047, lors des festivités du 375^e anniversaire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe scellée, contenant les coordonnées de géoréférencement des capsules temporelles sera conservée aux archives de la Ville pour y être ouverte par les petits-enfants le moment venu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONSIGNER dans une enveloppe scellée, les coordonnées de géoréférencement des capsules temporelles enfouies sur le territoire, aux archives de la Ville.

ADOPTÉE.

**2023-383 Calendrier des activités des membres du conseil
Autorisation**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au Calendrier couvrant le mois d'octobre 2023; tel Calendrier est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2023-384 Mouvement du personnel
Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et
substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET CONFIRMER le *Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2023-10 préparé et rédigé par le Service des Ressources humaines en date du 21 septembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-385 Nomination – Direction des Services juridiques et greffe

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines en date du 25 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER Mme Éléa Claveau au poste de directrice des Services juridiques et greffe et greffière adjointe, poste cadre permanent à temps complet.

DE NOMMER Mme Mylène Rioux au poste de directrice adjointe des Services juridiques et greffe et greffière, poste cadre permanent à temps complet.

Les conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information concernant la construction de RCV;
- Demande de précision sur la répartition du coût pour le remplacement d'une fosse septique;
- Proposition d'un nouveau tracé d'autobus afin de correspondre à la clientèle jeunesse de la Ville.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 57.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffe, et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA